



Règlement jeu « concours bouchons d'amour »

- **Article 1^{er} : Organisateur du jeu**

L'association les Bouchons d'Amour Guyane organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « jeu concours bouchons d'Amour ».

- **Article 2 : Objet du jeu**

A l'occasion De la Semaine Européenne du Développement Durable (18 septembre-08 octobre 2020), l'association les Bouchons d'amour Guyane propose un quiz durant la semaine du 02 au 08 octobre et fait gagner des « paniers de produits locaux » aux participants via sa page Facebook.

- **Article 3 : Modalités**

Les participants doivent être **les premiers** à répondre à la question du jour sur la collecte de bouchons et les circuits de recyclage et de réutilisation. Durant 7 jours, une nouvelle question sera posée (soit 7 questions). Le participant devra obligatoirement **répondre correctement, aimer et partager** pour être éligible au jeu. Il pourra accéder au jeu en se connectant sur la Facebook **Bouchons d'Amour 973**.

- **Article 4 : Durée**

Le jeu est ouvert pour une période de 7 jours soit du 02 au 08 octobre 2020 à 10h00.



- **Article 5 : Conditions d'admissibilité**

L'association les Bouchons d'Amour Guyane, récompensera **le premier** participant à avoir répondu correctement, aimer (like) et partager la question posée. Le (la) gagnant(e) sera joint(e) par Facebook (Messenger) afin de récupérer son prix. Le prix consiste en un « panier de produits locaux » comprenant des « fruits et légumes » + un bon cadeau comprenant des produits issus de l'artisanat amérindien. **Un coffret cadeau bonus « Délice de Guyane » sera remis au gagnant ayant répondu correctement à plus de trois questions.**

- **Article 6 : Public visé**

Ce jeu est destiné à tous les publics, à tous les âges et à tous les résidents de Guyane, sauf aux membres du CA de l'association et proches directs.

- **Article 7 : Droit d'utilisation**

L'association Bouchons d'Amour Guyane se réserve le droit d'utiliser les photos prises lors de la remise des lots à des fins de communication et de publication dans le cadre de ses missions.

